

## JOURNÉE DE MOBILISATION DU MARDI 6 JUIN 2023 POUR LE RETRAIT DE LA REFORME DES RETRAITES

**Cette réforme étant illégitime, inique, injuste et inutile,  
il est normal d'en demander le retrait et de continuer la mobilisation jusqu'à son retrait**

Notre rôle et notre but, ce n'est pas de bloquer toute réforme.

En effet, autant il nous paraît logique d'empêcher que la réforme adoptée soit appliquée, autant il nous paraît important de réfléchir à un système de retraite plus juste, plus égalitaire, plus simple, uniformisant la gestion des retraites public/privé, (pourquoi pas universel et fonctionnant par points !!), et bien sûr équilibré financièrement.

Pour instaurer un traitement plus égal, plus équitable pour tous les travailleurs, on peut mettre en place des règles communes à tous les salariés public-privé, on peut harmoniser les cotisations, le minimum garanti, le traitement par rapport aux enfants ou à la réversion ....

Pour équilibrer le système, il ne faut pas baisser les dépenses, il faut augmenter les recettes et donc arrêter la baisse des ressources fléchées vers le système. Les moyens qui existent pour combler le déficit sont :

- ✓ La réindustrialisation du pays pour permettre à de nombreux chômeurs de trouver un emploi ;
- ✓ L'augmentation des salaires : du smic mais aussi des fonctionnaires, en effet diminuer la part des rémunérations revient à se priver des cotisations retraite et les fameuses primes des fonctionnaires contribuent faiblement aux retraites complémentaires et par conséquent les caisses ne font pas le plein.
- ✓ Faire contribuer la finance et ses actionnaires : faire cotiser les revenus du capital distribués aux actionnaires dans des proportions équivalentes à celles du travail, amènerait, selon Attac, environ 25 milliards d'euros dans les caisses de la Cnav.

En conclusion, le problème des retraites n'est qu'un aspect des problèmes, actuels et à venir, des travailleurs (privés ou publics) que ce soit le chômage, les rémunérations, les atteintes au droit du travail (licenciement, droit de grève).

Et ces problèmes perdureront tant que le partage des bénéfices du travail sera en faveur du capital et tant que les lois seront adoptées illégitimement c'est-à-dire sans vote des assemblées représentatives ou des électeurs (referendums)

**La retraite à 64 ans, c'est non ! Battons-nous pour la retraite à 60 ans  
ainsi que l'augmentation des salaires !**

**Si le SAFPT appelle ses adhérents et sympathisants à se mobiliser le 6 Juin 2023, encore une fois, ce n'est pas pour faire comme les autres mais uniquement parce que nous sommes convaincus que cette réforme n'est pas juste et que nous devons défendre les droits de notre Fonction Publique Territoriale.**

En aucun cas nous ne devons régresser.

Par sa Philosophie et son Autonomie, le SAFPT laisse libre chacun de son choix

**Pour le SAFPT  
Le Bureau National**

# Syndicat Autonome de la Fonction Publique Territoriale

SAFPT NATIONAL  
1041, avenue de  
Draguignan  
ZI Toulon Est  
83130 LA GARDE

La Garde, le 10 mai 2023

Monsieur Stanislas GUERINI  
Ministre de la transformation et de la fonction publiques  
Hôtel Rothelin-Charolais,  
101 rue de Grenelle,  
75700 Paris

Courrier recommandé A/R 1A 195 419 8502 8  
OBJET : Préavis pour la mobilisation du 6 juin 2023  
Pièce jointe : Communiqué de grève

Monsieur le Ministre, Conformément aux dispositions prévues par la loi du 13 juillet 1983 et aux articles L 2512-1 à 2512-5 du Code du Travail relatifs aux modalités de grève dans les services publics, nous vous informons de la décision prise par notre Fédération, de déposer un préavis de grève couvrant l'ensemble des personnels de la fonction publique territoriale pour le mardi 6 juin 2023.

Ce préavis est motivé par le communiqué ci-joint.

Nous vous prions de croire, Monsieur le Ministre, en l'assurance de nos respectueuses salutations.

Thierry CAMILIERI  
Secrétaire Général Adjoint

